

France Loire

Agence de Vierzon
14 rue du Maréchal Joffre – BP 239
18102 VIERZON CEDEX
☎ 02-48-83-13-31

Bâtir Centre

24 rue du pot de fer - BP 1717
45007 ORLEANS
☎ 02-38-79-75-14

Val Touraine Habitat

7 rue de la Milletière
37080 TOURS CEDEX
☎ 02-47-87-15-15

2) Autres sites d'enregistrement

CIL Val de Loire – Action Logement

Maison des entreprises
16 rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS CEDEX
☎ 02-54-44-64-46

👉 Pour les salariés du secteur privé

Mairie de Blois

9 place Saint Louis
41012 BLOIS
☎ 02-54-44-67-29

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

34 avenue Maunoury – BP 10269
Porte B
41006 BLOIS CEDEX
☎ 08 10 02 41 41

Adresse utile

Agence départementale d'informations sur le logement (ADIL) – service public d'information gratuite

34 avenue Maunoury
Porte C
41000 BLOIS
☎ 02 54 42 10 00

Pour toutes vos démarches, vous pouvez utilement vous rapprocher d'une assistante sociale de votre commune ou du Conseil Général

Guide pratique pour accéder à un logement locatif social dans le Loir-et-Cher



PRÉFET DE
LOIR-ET-CHER

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES
POPULATIONS

En application de la loi dite de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MLLE) du 25 mars 2009, un nouveau modèle de formulaire doit être complété **depuis le 1er octobre 2010** pour solliciter un logement dans le parc social HLM.

Ce formulaire est commun à tous les bailleurs sociaux et se substitue donc à leurs différents dossiers existants.

① Où retirer le formulaire ?

Le formulaire peut être retiré auprès des services d'enregistrement (cf. rubrique « adresses utiles »). Il est également téléchargeable sur les sites de l'État en Loir-et-Cher et de l'ADIL aux adresses suivantes :

www.loir-et-cher.gouv.fr

www.adil41.org

② Où le déposer et quelles pièces remettre ?

Pour être enregistré et donner lieu à la remise d'une attestation d'enregistrement, le formulaire doit être complété et déposé auprès d'un service enregistreur * avec copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité.

En résumé, il faut :

1ère étape : déposer un formulaire complet auprès d'un service enregistreur pour la saisie de la demande et la remise d'une attestation d'enregistrement

2ème étape : prendre contact auprès de chacun des bailleurs sociaux pour présenter et appuyer sa demande.

1) A l'enregistrement, délivrance d'une attestation.



Prioritairement auprès des bailleurs sociaux Présents sur le département (TDLH, LCL, J. GABRIEL, ML, France Loire, Bâtir Centre, Val Touraine Habitat)

Autres sites d'enregistrement de la demande :
 - CIL Val de Loire – Action Logement
 - la mairie de Blois
 - la DDCSPP

2) Lors de l'**instruction** de la demande, d'autres pièces pourront être demandées par le bailleur au demandeur dans la limite de celles prévues par un arrêté du 14 juin 2010.

Pièce obligatoire à fournir lors de l'instruction, en plus du formulaire et d'une pièce d'identité : la copie de l'avis d'imposition de l'année N-2 (ou autres pièces justifiant des ressources)

* Les sites d'enregistrement et de délivrance d'une attestation

1) Les bailleurs sociaux

Terres de Loire Habitat

Siège :
 18 avenue de l'Europe – CS 4314 - 41043 BLOIS CEDEX
 ☎ 02-54-52-29-00
 Agence Sologne Val de Cher :
 10 rue Notre Dame – 41200 ROMORANTIN
 Agence Perche Vendômois :
 11 rue Saulnerie – 41100 VENDOME
 Agence de Blois :
 rue Montesquieu – 41000 BLOIS

Loir et Cher Logement

13 rue d'Auvergne - BP 3318 -
 41033 BLOIS CEDEX
 ☎ 02-54-55-53-53

Jacques Gabriel

4 place des Sarazines – BP 3310 – 41033 BLOIS CEDEX
 ☎ 02-36-41-60-60

Immobilière Val de Loire

5, rue Michel Royer - 45073 ORLÉANS CEDEX 2
 ☎ 02-34-28-02-02